

INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2018-2019 **CARTES DE CAR TRANSCOOL ET TRANSCOOL+ ET INTERNE**

Depuis le 01 septembre 2017, la Région Bretagne organise le transport routier interurbain et scolaire. C'est à ce titre et en cette nouvelle année scolaire que le nom de votre réseau de transport évolue en devenant BreizhGo.

Votre enfant va prendre le car pour se rendre au collège ou au lycée à la rentrée de septembre 2018. Nous vous communiquons, ci-dessous, les démarches à accomplir pour obtenir une carte de car.

VOUS POUVEZ SOIT :

- **TELECHARGER LE DOSSIER D'INSCRIPTION SUR NOTRE SITE INTERNET : www.bihan.fr . - TRANSPORT SCOLAIRE**
- **RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION A NOS BUREAUX, A LESNEVEN.**

Merci de le compléter et nous le réexpédier pour le **06 Juillet 2018 dernier délai**, sauf exception justifiée : résultat d'examen, déménagement, changement d'établissement scolaire.

Le dossier doit être accompagné de l'intégralité du règlement.

Passé cette date, la carte sera à régler en une seule fois, à l'inscription.

Au recto : établissement scolaire – classe – filière – langues – options* – autres enfants prenant le car.

Signature du représentant légal. **La signature vaut acceptation des conditions générales de vente.**

***Attention : les sections ou options sont primordiales pour l'attribution de la subvention par La Région Bretagne. Vous pouvez joindre tout justificatif utile.**

Au verso : prendre connaissance du Règlement de sécurité et discipline dans les transports scolaires du Finistère. **Le représentant légal et l'élève doivent signer ce document.**

Les dossiers incomplets vous seront réexpédiés sans être saisis.

Les cartes de car vous seront transmises par courrier fin août 2018.

La carte de car originale doit être présentée à chaque montée dans le car dès le jour de la rentrée.

La photocopie de carte est interdite.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITES DE PAIEMENT :

- **Par chèque : en 1 ou 2 fois** (05 septembre 2018 et 05 novembre 2018)

TARIFS DE LA REGION BRETAGNE 2018-2019

	1 ^{ER} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT	4 ^{ème} ENFANT ET +
TARIF ACCORD TOTAL REGION BRETAGNE	200,00 €	130,00 €	65,00 €	GRATUIT
TARIF ACCORD PARTIEL REGION BRETAGNE (1)	290,00 €	193,00 €	97,00 €	GRATUIT
TARIF COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LANDERNEAU (élèves de la CCPLD scolarisés à Lesneven)	110,00 €	71,50 €	36,20 €	GRATUIT

(1) **ACCORD PARTIEL** : L'accord partiel est applicable à tous les élèves qui ne vont pas dans le collège ou le lycée le plus proche de leur domicile (sauf options mentionnées justifiant le choix de l'école et sous réserve de la validation de la Région Bretagne). La filière et les options choisies sont déterminantes pour le coût du transport. Si ces informations ne sont pas clairement indiquées, le tarif de l'accord partiel de subvention sera automatiquement pratiqué.

LA CARTE SCOLAIRE TRANSCOOL + : Valable du 01 septembre 2018 au 31 août 2019.

Pour 30,00 € de plus sur le prix de l'abonnement annuel, votre enfant peut circuler librement le week-end et les vacances scolaires sur toutes les lignes régulières du réseau BreizhGo du Finistère.

La carte « Transcool+ » ne permet pas de prendre le bus ni le Tram.

Les 30.00 € de l'option « Transcool+ » sont à inclure dans le règlement de la 1^{ère} échéance si vous réglez en plusieurs fois.

LA CARTE KORRIGO : elle donne le droit à un aller-retour par jour sur le réseau Bibus et le TRAM. Pour faire une carte, vous pouvez télécharger la fiche sur notre site : www.bihan.fr, rubrique transport scolaire, la compléter et nous la renvoyer avec votre dossier avant le 06 juillet 2018. La demande de carte Korrigo peut également se faire directement auprès de Bibus.

CARTE D'INTERNE : 90,00 € l'année scolaire. Cette carte permet d'effectuer 2 trajets par semaine. Elle ne donne pas le droit à l'option TRANSCOOL+ et n'entre pas dans le calcul du tarif dégressif.

DUPLICATA DE CARTE : Tout duplicata de carte sera facturé 10.00 €.

RESILIATION DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE : l'abonnement est annuel. Il ne peut donc être résilié sauf en cas de déménagement, maladie ou de fin de scolarité. Le remboursement sera effectué au prorata sachant que tout mois commencé est dû et que l'option Transcool+ n'est pas prise en compte. La présentation d'un justificatif **et** le retour de la carte de transport sont obligatoires.

Les périodes de stages, voyages scolaires, périodes d'examens, annulation pour obtention du permis ne sont pas remboursables.

S.A.S DES CARS BIHAN - Z.A DU PARCOU – 29260 LESNEVEN ➤

☎ 02.98.83.45.80 ➤ ☎ 02.98.83.49.43 ➤ www.bihan.fr

